

Présents:

Municipalités : M. ARENAS - président du SIVOM LA SOUFFEL, M. BURGER - Maire de DINGSHEIM, M. WUNENBURGER – Maire de GRIESHEIM, Mme FLICK - élue mairie de GRIESHEIM

Enseignantes : Mme RIEFFEL - enseignante de GS, Mme MARINI - enseignante de MS, Mme MEENS-GALLOT - directrice et enseignante de PS

Parents d'élèves élus : Mme BALDINGER - déléguée, M. ENGELN – délégué, Mme ZILLIOX – déléguée, Mme DANIEL – suppléante, Mme DUFFARD - suppléante, Mme KNECHT - suppléante

Absente excusée :

Mme KUSLUOGLU - atsem

1. Présentation des membres du CE/ Résultats des élections

Le vote a eu lieu uniquement par correspondance grâce à la préparation des parents candidats. La directrice remercie les parents pour leur disponibilité. Le taux de participation est satisfaisant (76,42%) et est en augmentation par rapport à l'an passé (64,91%).

Les modalités de vote seront désormais votées chaque année lors du dernier conseil d'école de l'année en cours en vue des futures élections.

2. Approbation du Procès verbal du dernier conseil d'école du 4 juin 2024

Le PV a été rédigé par Mme MEENS-GALLOT et relu par Mme ERMAKOVA parent délégué. Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation de l'organisation pédagogique de l'école

L'école accueille pour cette rentrée **54 élèves**: 18 élèves en petite section (PS) avec une nouvelle inscription en octobre, 17 en moyenne section (MS) et 19 en grande section (GS). Les élèves sont répartis dans 3 classes :

Salle 1: Mme MEENS-GALLOT classe PS

Salle 2: Mme RIEFFEL classe GS

Salle 3: Mme MARINI classe MS

Notre école accueille un élève à besoins particuliers accompagné d'une AESH.

ATSEMS: Mme KUSLUOGLU est rattachée à la classe de PS le matin et Mme WEIZENWEISER en MS et GS accompagné de Cyann GODECK, l'apprentie en CAP petite enfance.

Sieste: Les élèves sont accueillis dans la salle de jeux. Chaque élève a un lit attitré. Six familles ont demandé un aménagement du temps scolaire sur la période 1.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC): Il s'agit du dispositif d'accompagnement différencié d'une heure par semaine proposé par les enseignants à certains élèves en plus des 24h hebdomadaires de classe. Elles ne sont donc pas obligatoires et nécessitent l'accord des parents des élèves concernés. Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent aux enseignantes de l'école La Passerelle d'aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages (travail en petit groupe, toujours ludique, en lien avec ce qui est fait en classe). Ces APC ont démarré en septembre et ont lieu le mardi et/ou le jeudi après la classe. Les élèves concernés sont en moyenne et grande section.

4. Bilan de la rentrée

L'organisation de la rentrée a été transmise aux familles au cours de la semaine précédant la rentrée par le site de l'école et un courriel pour les parents des petits et des nouveaux élèves.

Les élèves de MS et GS ont été accueillis par leur enseignante respective à la porte de leur classe.

Rentrée échelonnée pour les élèves de petite section: Pour le premier jour de la rentrée, selon les directives ministérielles, tous les petits ont été en contact avec l'école et chaque enfant accompagné de ses parents a été accueilli individuellement par l'enseignante.

Réunions de rentrée: Elles ont eu lieu le mardi 10-09-24, avec un temps commun dans la cour.

Bilan de la rentrée: Le bilan de la rentrée est globalement positif. La directrice remercie l'ensemble des familles pour leur collaboration, leur investissement et le respect des horaires des deux groupes en PS.

Suite à la problématique concernant l'acquisition de la continence qui s'était présentée pour la première fois à la rentrée de 2023-24 en PS, plusieurs mesures de coéducation ont été mises en place ou renforcées :

➤ La directrice rappelle, dès l'inscription des futurs élèves de PS en mars, la nécessaire acquisition de cet apprentissage à l'entrée à l'école maternelle. L'école ne dispose des moyens ni matériels ni humains pour assurer le change les enfants.

➤ Une semaine avant la rentrée, les familles ont été invitées à informer la directrice en cas de non acquisition ou d'acquisition en cours de la continence.

➤ Dans une démarche de coéducation, l'école propose une série de mesures pouvant être

prises en place par les parents à la maison et certaines à l'école afin d'accompagner conjointement l'enfant. Ces mesures portent leurs fruits puisque les élèves ont globalement acquis la continence.

Accueil du périscolaire sur la pause de midi à l'école maternelle: Depuis la rentrée, le groupe des élèves de l'école maternelle pris en charge par le périscolaire revient à l'école maternelle à l'issue du déjeuner pris au centre culturel. Cette organisation, mieux adaptée aux besoins des élèves, est mise en place jusqu'à l'installation du périscolaire dans les nouveaux locaux. Une convention entre le SIVOM et l'ALEF a été signée. Le bilan de cette nouvelle organisation est positif.

Rentrée 2025-26 : La directrice informe le conseil que **les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2025-26** viennent d'être remontés aux autorités académiques comme dans toutes les écoles chaque année. Ils permettront d'ajuster les structures pédagogiques aux nombres d'élèves accueillis. Le travail s'effectue à l'échelle du Groupe scolaire Justin Thirion puisqu'il s'agit d'un RPI. L'an prochain, l'école maternelle accueillera 63 élèves (dont 27 PS) et l'école élémentaire en accueillera 114 soit 177 élèves pour le RPI. Ce nombre se situe au dessus du seuil de fermeture habituel (168-169 élèves) ce qui ne devrait pas entraîner une fermeture de classe. Toutefois, il reste essentiel que les familles nouvellement arrivées dans les deux communes se déclarent en mairie afin que leur(s) enfant(s) soi(en)t pris en compte dans ce prévisionnel.

5. Règlement intérieur

Celui-ci est disponible sur le site de l'école. Il n'y a pas de modification par rapport à celui de l'année. Aucun vote contre n'a été recensé, celui-ci est validé à l'unanimité.

6. Projet d'école

La directrice rappelle que «*Le projet d'école (ou de regroupement d'écoles) est l'outil «vivant» d'une équipe qui travaille ensemble et régulièrement pour porter une politique cohérente et adaptée aux besoins de ses élèves. Il vise à améliorer la réussite de tous les élèves de l'école dans un contexte de pratiques pédagogiques concertées et à garantir le bien-être de tous les acteurs. Il réunit l'ensemble des actions ciblées et cohérentes, articulées entre elles autour d'objectifs dont les effets sont évaluables. Le choix des actions tient compte des indicateurs propres à l'école ou au regroupement, observés sur le terrain et analysés lors de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe, mais également des orientations nationales et académiques. Elaboré par l'équipe pédagogique sous l'autorité du directeur, le projet d'école fixe un cap pédagogique et éducatif, pour les cinq années à venir, en s'appuyant notamment sur :*

- les outils usuels et référentiels communs : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les programmes nationaux, le projet académique, les guides fondamentaux pour l'enseignement et les autres ressources Eduscol...
- des outils d'évaluation : les évaluations nationales CP, CE1, CM1, 6ème, le portrait de l'école, des évaluations internes, les conclusions de l'évaluation externe... » Cf. Guide national du projet d'école »

L'année dernière, notre groupe scolaire a été évalué au sein d'un regroupement de 7 écoles du secteur de collège de la Souffel à Pfulgriesheim qui proposent un enseignement monolingue. Cette évaluation a fait l'objet d'un rapport final présenté en Conseil d'école extraordinaire le 8.10 (problématiques, points d'appui et perspectives pour le regroupement d'écoles).

Sur la base de cette évaluation les enseignants sous l'impulsion des directions d'école rédigent un nouveau projet d'écoles (Groupe scolaire) ou de regroupement d'écoles au choix pour les 5 années à venir.

Le 3.10.24 le conseil des maîtres du Groupe Scolaire s'est prononcé majoritairement pour l'élaboration d'un projet d'écoles commun pour tout le regroupement des 7 écoles malgré les spécificités de notre groupe scolaire. Notre projet définit un plan d'actions pour l'école maternelle La Passerelle qui s'inscrit donc obligatoirement et sans modification possible dans les priorités et les objectifs définis pour l'ensemble des écoles du regroupement :

Priorités retenues :

1. Placer l'élève au centre des apprentissages
2. Garantir le bien-être de tous et le climat scolaire
3. Prioriser une politique de coéducation

Actions par objectifs dans chacun des domaines:

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

Objectif 1.1: Développer les compétences en lecture et en écriture pour favoriser la compréhension de textes et la compréhension du fonctionnement de la langue.

- **Action 1.1.1 :** Développer la conscience phonologique, la connaissance des lettres et la connaissance du principe alphabétique pour tous les élèves de l'école maternelle (EM)

Objectif 1.2 : Renforcer les compétences en résolution de problèmes mathématiques à travers

- la maîtrise des procédures de résolution de problèmes en cycle 1 et 2
- la mémorisation des faits numériques et l'apprentissages des procédures et des calculs automatisés au cycle 3

- **Action 1.2.1 :** Repérer des difficultés récurrentes en résolution de problème et quantification de collections à l'EM
- **Action 1.2.2 :** Construire le parcours des élèves de maternelle en résolution de problème

Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Objectif 2.1 : Développer les compétences psychosociales pour favoriser des interactions et la coopération entre élèves

- [Action 2.1.1 : Développer des compétences d'entre-aide et de coopération à l'EM](#)

Objectif 2.2 : Programmer les règles de vie communes en considérant les différents espaces temps de l'élève du cycle 1 au cycle 3

- [Action 2.2.1 : Aménager la cour de l'EM au service du vivre ensemble](#)

Objectif 2.3 : Favoriser l'engagement des élèves dans des actions pour une sensibilisation opérationnelle aux enjeux environnementaux

- [Action 2.3.1 : Notre Eco-Ecole La Passerelle](#)

Domaine 3 & 4 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école & L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Objectif 3/4.1 : Favoriser la coéducation entre l'école et les familles, entre l'école et les partenaires institutionnels

- [Action 3/4.1.1 : Apprendre avec les écrans ça s'apprend dès la maternelle](#)

Objectif 3/4.2 : Labelliser les écoles « École en Démarche globale de Développement Durable »

- [Action 3/4.2.1 : Vers un label pour l'EM La Passerelle](#)

A l'issue de cette présentation, le projet d'école est validé par les membres du conseil d'école.

7. Sécurité

La posture Vigipirate "Eté - Automne 2024", en vigueur à compter du 7 mai 2024, maintient l'ensemble du territoire national au niveau "urgence attentat". L'ensemble des mesures Vigipirate concernant les établissements d'enseignement est maintenu. A savoir :

- l'affichage sur la porte de l'école du logo du niveau « urgence attentat » obligatoire à l'entrée des sites accueillant du public et les consignes en cas de danger ainsi que l'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » qui doit être visible du public.
- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires doit être assuré par un adulte, un contrôle visuel des sacs soit effectué, l'identité des personnes étrangères à l'établissement soit systématiquement vérifiée. En cas de doute le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement.

Il convient également de préparer et de mettre en oeuvre, dans chaque établissement, le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). En effet, chaque école met en place un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs, naturels ou technologiques et aux risques d'attentat. Ce plan définit la conduite à tenir en cas de tempête, séisme, nuage toxique ou radioactif et attentat ... Il est ré-actualisé chaque année. Un PPMS attentat-intrusion est rédigé spécialement. Des exercices PPMS sont organisés tous les ans. Une affiche avec un rappel des différentes signaux alertes, le rôle de chacun, ainsi que les mesures à suivre sont affichées dans les différents lieux de l'école. Un exercice Attentat-Intrusion (confinement = se cacher) a eu lieu le 07.10.24 et son bilan est positif.

Sécurité incendie : Deux exercices d'évacuation incendie seront réalisés chaque année. Un premier exercice a eu lieu le 12.09.2024, rapidement après la rentrée pour mettre en place les repères pour la nouvelle équipe et les élèves. Il s'est bien passé.

8. Point SIVOM

ATSEM : Mme FUCHS est remplacée par Mme WEIZENWEISER jusqu'aux congés de Noël.

M. ARENAS informe le conseil que ce remplacement sera prolongé jusqu'aux vacances d'hiver 2025.

Demande d'investissement: Pour la 6ème année, le Conseil des maîtresses sollicite le SIVOM pour le remplacement du mobilier scolaire individuel (table, chaise). Les enseignantes constatent que le mobilier actuel n'est plus adapté ni aux élèves actuels (besoin de modularité en taille), ni aux pratiques pédagogiques (besoin de flexibilité, ...). L'équipe enseignante précise à nouveau que le renouvellement peut être bien sûr échelonné sur plusieurs années si besoin. M. ARENAS indique que le sujet reste en discussion.

9. Activités pédagogiques particulières

Semaine du goût : les élèves ont participé à deux ateliers: un sur les légumes d'automne et les cinq sens animé par Sandrine BURGER du Potager de Joséphine et un sur le chocolat animé par Thibaut RISSER, parent d'élève de GS.

Dans le cadre de l'action 2.1.1 « *Développer les compétences d'entre-aide et de coopération à l'EM* » du nouveau projet d'école, les élèves ont été répartis en trois groupes de niveaux mixtes (PS-MS-GS) afin de favoriser les interactions, la coopération entre tous les élèves quelque soit leur âge.

L'intervention d'un montant de 60€ pour S.BURGER a été financé par la coopérative scolaire. Toute l'équipe remercie encore chaleureusement T.RISSER pour cette animation et la dégustation offerte.

Les élèves ont beaucoup apprécié ce moment de découverte, de dégustation, de tutorat et de partage.

Classe de PS :

- Publication d'un album numérique sur la semaine de rentrée. Support de langage pour les élèves
- Réalisation d'un support audio des chants appris en classe avec les voix des élèves et publié sur le site de l'école
- Réalisation d'un livre ludique et interactif intitulé « Mon école » par chaque élève. Il sera remis à la fin de la période. L'objectif langagier est que chaque élève raconte son école, les découvertes, les apprentissages menés...

Dans le cadre de la politique de co-éducation mise en œuvre dans notre école, ces supports sont des outils de partage (enfant/parent), de communication et d'information (école/parents).

Plusieurs diaporamas et retours sur les activités collectives ont été publiés sur le site de l'école, toujours dans le cadre de notre politique de coéducation (Objectif 3/4.1 du projet d'école)

Activités de cour : Utilisation du matériel (vélo, trottinettes, paniers de basket, craies...) par les PS et MS le matin et par les GS l'après-midi. Toute l'équipe remercie M. GRAEFF qui va offrir gracieusement à l'école une dizaine de petits engins roulants de sa structure OKIDOK. Ils seront utilisés dans la salle de jeux ou sur la partie en gomme rouge de la cour.

Activité bibliothèque : Elle a démarrée avec la classe de GS le 17.10.24 puis est organisée par roulement entre les 3 classes le jeudi de 9h à 10h avec emprunt de livre individuel. Mme MARINI rappelle qu'elle aura besoin de davantage d'accompagnateurs.

Spectacles : Les élèves des trois classes:

- ont assisté le 14.10.24 à un spectacle de marionnettes sur la thématique de la rentrée des classes intitulé « Jeu » au PréO à Oberhausbergen.
- se rendront au Théâtre Jeune Public à Strasbourg le 22.11.24 au matin pour assister à un spectacle intitulé « **Après-midi d'un foehn** ».

Pour les deux sorties, le coût du transport (210€ et 155€) a été financé par la coopérative scolaire avec un subventionnement du SIVOM. Les parents ont été et seront sollicités pour prendre en charge les 6€ du prix d'entrée.

La venue du photographe le 07.11.24 au matin. Comme l'an passé, les parents sont invités à passer commande directement via le site LUMYS. Le 12.11.24, chaque parent a reçu un code d'accès unique. Une partie de la plus value sera reversée à la coopérative scolaire de notre école. La date limite de commande est fixée au 26.11.24.

Participation à la décoration du marché de Noël des deux communes (30.11 et 01.12.24): Les élèves fabriqueront des décorations de Noël lors d'une matinée de bricolage commune à l'école (le mardi 26.11.24). Dans le cadre de la politique de coéducation mise en œuvre dans notre école, les parents d'élèves seront sollicités pour participer aux ateliers (partager des temps avec les parents à l'école).

Venue de Saint Nicolas à l'école: Le vendredi 06.12.24 à 15h30. Elle est organisée par les mairies et le SIVOM. Pour l'occasion, les élèves accueillent, dans la cour de l'école, St Nicolas avec des chants.

Une fête de Noël est organisée le jeudi 19.12.24 au matin, pour les élèves, avec la venue du Père Noël et un goûter collectif.

10. Coopérative scolaire

Mme DANIEL, déléguée parents d'élèves, est venue vérifier les comptes pour l'exercice 2023/2024 en présence de Mme RIEFFEL, mandataire de la coopérative scolaire.

Lors de la passation en septembre, le solde était de 7707,42 €.

Recette de la rentrée 2024/2025 : Participation volontaire des familles de 20 € s'élève en tout à 1000€.

Dépenses : Affiliation obligatoire à l'OCCE (Office Central des Coopératives des Ecoles) de 145,35€ et fournitures diverses (semaine du goût..)

Solde total à ce jour de 7636,58€.

Mme RIEFFEL remercie le SIVOM pour les subventions allouées pour les projets et les sorties.

Mme MEENS-GALLOT remercie Mme RIEFFEL d'assurer cette mission et pour son bilan.

11. Questions des parents

Il n'y a pas de question des parents d'élèves pour l'équipe pédagogique ou pour le SIVOM.

Dates retenues pour les prochains conseils d'école :

- 2ème CE mardi 11.03.24 à 18h30 à la mairie de DINGSHEIM

- 3ème CE mardi 10.06.24 à 18h30

Le procès verbal a été rédigé par Mme MEENS-GALLOT, directrice, relu par Mme KNECHT, suppléante et secrétaire adjointe.